

Agence Nord
25 rue Vanmarcke
80000 AMIENS

www.valorem-energie.com

Affaire suivie par :

Audrey GOMES, Cheffe de projet Développement
audrey.gomes@valorem-energie.com - 06 21 61 64 66

M. Jean-Benoît ALBERTINI
M. Le Préfet de Normandie
Préfecture de Région

7 place de la Madeleine CS 16036
76 036 ROUEN cedex

Amiens, le Mercredi 15 octobre 2025

Objet : Lettre de Demande – Projet Repowering parc éolien CRIEL ENERGIES

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné, M. Bertrand GUIDEZ, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'exploiter et de construire le parc éolien de CRIEL ENERGIES, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique n°2980).

Ce projet consiste à renouveler le parc actuel, avec déplacement significatif des éoliennes et modification du gabarit. Le projet comporte 4 éoliennes de 165 m de hauteur totale, d'une puissance unitaire maximale de 4,5 Mégawatts, pour une puissance totale maximale de 18 Mégawatts, ainsi que d'un poste de livraison, sur les communes de Criel-sur-Mer et Saint-Martin-Le-Gaillard.

A ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier d'Autorisation Environnementale, constitué des pièces requises par le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017. Le dossier d'autorisation environnementale doit comporter, entre autres, un plan de masse à l'échelle 1/200e représentant l'installation et ses abords dans un rayon de 35 mètres. Etant donné l'étendue du projet, je sollicite par la présente une dérogation concernant l'échelle du plan d'ensemble joint au dossier, à savoir 1/2000e au lieu de 1/200e.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma plus haute considération.



Bertrand GUIDEZ
Directeur Générale Adjoint de la société VALOREM, dûment mandaté par Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER, gérant de la société CRIEL ENERGIES, par délégation